



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 4 décembre 2023 à 20h à la salle municipale.

**STATUERONT** sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**DEMANDE DM-02 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Le demandeur souhaite réduire la largeur d'un terrain non desservi de 50 mètres à 49,71 mètres afin de subdiviser son terrain existant en deux.

Cette demande vise la propriété de monsieur Dany Groleau située au 17 route 161, lot 6 206 658, zone H1.

**DEMANDE DM-03 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La demanderesse souhaite utiliser des blocs de béton non architecturale afin d'enclorre un espace contrairement à la norme qui prohibe l'utilisation de ce type de bloc.

Cette demande vise la propriété appartenant à la municipalité de Notre-Dame de Ham située au 13 rue Principale, lot 6 206 653, zone I2 (garage municipal).

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 4 décembre 2023.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 13e jour du mois de novembre 2023.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

Signé.....